

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19
Procuration :	01
Date convocation :	
Le 29/10 /2024	

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six du mois de novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vingt-neuf octobre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Frédéric BLANC, Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Madame Laurine JANICOT, Madame Karine MENIER, Monsieur Frédéric PALMISANO, Madame Nathalie RICHARD, Madame Clarisse VACHER, Madame Christelle DEYRES, Monsieur Jean-Pascal GASTEUIL, Monsieur Patrick HOUSSAT, Monsieur Mathieu MARTIN, Madame SOUPRE Véronique, Monsieur Jean-Christian FAVRE, Madame Ghyslaine CRAMOISAN

Étaient représentés : Monsieur Christian MIDEJEAN donne pouvoir à Monsieur Jean GALAND

Avant le début du conseil Monsieur le Maire souhaite faire part d'une communication au sujet des graves inondations survenues en Espagne qui ont fait plus de 200 morts. Aujourd'hui les vivres, les soins médicaux et les produits d'hygiène sont manquants. C'est pourquoi Monsieur HOUSSAT et Madame DEYRES ont proposés de faire une collecte qui se ferait le vendredi qui vient, puisque c'est assez urgent.

La collecte se tiendrait vendredi de 16 heures à 18 heures 30, samedi de 10 heures à 17 heures et dimanche de 09 heures à 10 heures à la mairie.

Les produits qui sont demandés sont des produits d'hygiène, des savons, des couches pour enfants, des couches pour adultes, des gants, des sacs poubelles, du papier toilette, des produits de nettoyage, des masques, du gel hydroalcoolique, des dentifrices, des brosses à dents, de la nourriture pour les animaux, des couvertures, des vêtements, des sacs-poubelles etc. La mairie va communiquer sur Facebook, le site internet de la commune, le panneau lumineux et mettre des affiches dans les commerces.

Monsieur le Maire fait appel à la générosité en faveur de ces sinistrés espagnols et remercie Patrick Houssat et Christelle DEYRES d'avoir eu cette pensée solidaire envers nos amis espagnols qui en ce moment sont dans la difficulté.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel, désigne comme secrétaire de séance **Madame Véronique SOUPRE.**

2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à soumettre ses corrections. Il précise qu'il y a eu de deux phrases qui ont été rajoutées à la demande de Monsieur FAVRE et de Monsieur BEUTIS.

A la page 4 Monsieur FAVRE souhaite ajouter qu'il se retire du vote pour l'association « Chantons Lalande » et Monsieur BEUTIS précise que les associations doivent fournir les comptes financiers approuvés en Assemblée Générale.

A la page 6, le mot « gouterelle » a été modifié par le mot « poutrelle ».

Monsieur BEUTIS indique qu'à la page 2, qu'il demande le vote de 2% maximum des indemnités des élus correspondant au plancher pour la formation des élus.

Monsieur BLANC aimerait que sur le vote à la ligne, le nom des conseillers qui se sont retirés soient notés puisque ça pourrait être n'importe qui.

Monsieur Le Maire répond que c'est déjà précisé sur la page suivante, le retrait du vote de Madame CRAMOISAN va être ajouté.

Monsieur FAVRE indique qu'à la page 4, sixième ligne il ne s'agit pas des chiens de compagnie mais des chiens de meute. De plus à la page 6 il y a une faute de frappe il faut enlever « les ».

Monsieur le Maire propose de passer au vote sous réserve de la modification ainsi que ça a été notifié de toutes les petites erreurs qui avaient été commises lors de la rédaction de ce procès-verbal.

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

3. Suppression d'un poste d'adjoint suite à une démission

Monsieur le Maire indique qu'il fallait faire passer la démission du poste d'Adjointe de Madame JANICOT auprès de la sous-préfecture pour qu'elle soit validée afin de pouvoir la passer en conseil municipal et délibérer sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'une mise à jour va être faite notamment sur le poste d'adjoint qui est fermé suite à la démission de Madame JANICOT.

Il propose au conseil de passer au vote concernant la suppression du poste d'adjoint et de passer de 5 à 4 adjoints.

Il profite pour remercier Madame Laurine JANICOT pour le travail qu'elle a exercé et la remercie d'être présente aujourd'hui parce que si elle n'est plus adjointe elle reste cependant conseillère et même conseillère communautaire.

Pour : 19 Contre : Abstention :

4. Nomination de conseiller(es) délégué(es) aux affaires scolaires et CCAS

Monsieur le Maire précise que pour ce point, il ne s'agit pas d'une délibération puisque c'est une décision qui est du ressort du Maire, il s'agit donc d'une information.

Monsieur Le Maire a souhaité d'abord recevoir des conseillers au préalable, il n'a pas fini de recevoir certains conseillers, pour le poste des écoles donc ce n'est pas ce soir qu'on aura une réponse pour le poste de conseiller aux écoles.

Concernant le poste de conseiller délégué au CCAS et compte tenu du fait qu'il y a une nécessité de traiter des dossiers qui sont relativement urgents, il propose la candidature de Karine MENIER pour s'occuper non seulement du CCAS mais également de toutes les manifestations qui sont d'ordre communales, à savoir toutes les cérémonies : 8 mai, 11 novembre, les vœux, le repas des aînés, le goûter des aînés et l'apéro de Noël.

Monsieur BLANC intervient pour indiquer qu'il est interdit de servir de l'alcool lors des repas et apéros offerts par la municipalité.

Monsieur le Maire ajoute qu'il doit y avoir une tolérance par rapport à ça.

Pour conclure sur la nomination d'un conseiller pour le CCAS, il s'agira donc de Karine MENIER, en ce qui concerne le conseiller aux affaires ou la conseillère aux affaires scolaires, Monsieur le Maire se donne jusqu'au prochain conseil municipal pour statuer et rencontrer des conseillers qu'il n'a pas encore rencontré.

5. Mise à jour des commissions municipales

Monsieur le Maire explique que la mise à jour des commissions municipales concerne la nomination de Karine MENIER en tant que conseillère déléguée au CCAS.

De ce fait, il propose demande l'avis au conseil pour que Madame MENIER prenne la tête de la Commission CCAS.

Il n'y pas d'avis défavorable.

6. Mise à jour indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Monsieur le Maire explique qu'en ce qui concerne les indemnités au 1er janvier 2024, le Maire aura 47,47% soit 1951,26€ bruts, les adjoints de 18,22% soit 748,93€ bruts et les conseillers délégués 6% soit 246,63€ bruts. Il y a 4 adjoints et il y aura 3 conseillers délégués pour le moment.

Le conseil passe au vote.

Pour : 17

Contre :

Abstention : 2

7. Choix du prestataire pour la réfection du city stade et création padel

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une petite réunion du groupe majoritaire dernièrement, ils ont envisagé le projet sous une forme beaucoup plus globale.

Le city stade a une vétusté assez importante, il est assez abîmé, il a plus de vingt ans et il est nécessaire de le changer pour des raisons pratiques et d'usage mais aussi des raisons sanitaires dans la mesure où à l'époque il avait été fait avec des produits qui sont aujourd'hui peu recommandés par l'ARS. Par conséquent aujourd'hui il est nécessaire de changer city stade et de refaire son revêtement.

La volonté du Conseil était de l'arranger, une aide a été demandée au Département de la Gironde, cette aide nous a été versée et nous avons un certain temps pour en profiter.

Monsieur le Maire indique qu'il va également demander une aide au sous-préfet a qui il a déjà expliqué le projet et qui a répondu favorablement pour aider la commune.

Lors du projet de réfection du city stade, nous avons eu également une proposition pour faire un padel à un prix défiant toute concurrence, ce qui est vraiment intéressant.

La question qui a été posée c'est : qui va gérer ce padel ? Il s'avère que sur l'intercommunalité il n'y a qu'une seule association qui gère le tennis qui est agréé fédération française de tennis, c'est l'association qui se situe à Villegouge et donc il paraîtrait normal que ce soit elle qui gère le padel. Ce serait beaucoup plus simple et on signerait alors une convention avec elle. Monsieur le Maire indique qu'il préciserait les modalités de cette convention et du prix de ce padel.

Il s'agirait d'un paddle ouvert, qui fonctionnerait certainement que six mois par an mais avec un éclairage.

Lors de la discussion qui a eu lieu il a également été noté que ce serait bien d'avoir des agrès pour les adultes, c'est bien d'avoir un padel pour les adolescents, les jeunes et les adultes mais que ce serait bien aussi d'avoir une aire de jeu. C'est pourquoi on a pensé faire un padel sur cette aire des sports et aussi d'y mettre une aire de jeu pour les enfants, petits puisque la commune en manque et donc par conséquent, le conseil va d'abord ce soir voter après la présentation par Monsieur DARTIGUELONGUE pour le city stade, Monsieur le Maire va demander au conseil de lui donner l'accord d'aller demander des subventions pour ces différents éléments afin de voir lors d'un un ou deux conseils municipaux parce qu'il faut quand même un certain temps pour demander des subventions et savoir quelles subventions nous avons pour ces différents éléments et à partir de là pouvoir prendre une décision qui corresponde à la fois aux souhaits du conseil municipal et à la fois aux finances communales.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DARTIGUELONGUE afin qu'il explique le prestataire choisi.

Monsieur DARTIGUELONGUE explique qu'il y avait plusieurs choix sur la surface qu'on aurait pu choisir mais également sur le revêtement. Il présente les 3 propositions.

L'idéal serait d'avoir une certaine qualité pour durer dans le temps et qui nécessiterait moins d'entretien.

En termes de budget, la gamme de prix commence à 36282,60€ euros TTC pour le synthétique, 49767€ TTC la Power Game + et 58041,72€ pour la dalle EUROFLEX.

Si on voulait choisir un prix et un coût, le choix se porterait sur un plateau synthétique mais si on le rapporte à la longévité et au prix de revient à l'année, les deux sont quasiment identiques en termes de tarif.

Monsieur DARTIGUELONGUE précise qu'il est allé voir plusieurs terrains dont le complexe sportif inauguré il y a quelques semaines à Périssac et que le choix s'est porté sur un prestataire local (sport et équipement) basé à Périssac, donc c'est quelqu'un qui travaille localement, qui a une proximité et qui a une expérience et surtout un engagement sur la durée. C'est-à-dire que si jamais il y a une quelconque défaillance sur une dalle, elle sera changée immédiatement. Il indique qu'il a contacté d'autres fournisseurs qui tardent à envoyer un devis après plusieurs mois. S'engager avec quelqu'un qui n'est pas local, c'est aussi prendre le risque à un moment donné peut-être de ne pas avoir une réponse si jamais on devait avoir des problèmes sur le produit.

Monsieur Le Maire rappelle que le premier des avantages c'est quand même le fait que ce soit des tailles interchangeables et que dès qu'il y a un phénomène d'usure, on n'est pas obligé de changer la totalité du terrain. Deuxièmement le prix de revient au mètre carré et par an est sensiblement identique, quel que soit le produit, puisque la durée de vie de la solution la plus chère est de 15 ans au lieu de 10 à 12 ans pour les autres.

Monsieur le Maire indique que c'est relativement intéressant d'avoir un produit de qualité, d'autant plus que cet entrepreneur qui est sur Périssac donne toute satisfaction notamment lorsque l'on vérifie le prix des communes voisines. C'est lui qui nous a proposé de nous faire un bon prix que ce soit pour le city stade ou pour le padel.

Monsieur le Maire propose de passer au vote concernant la réhabilitation du city stade par l'entreprise Sport et Equipement.

Pour : 19 Contre : Abstention :

8. Vote DETR subvention City Stade et padel si vote point 7 favorable

Monsieur le Maire propose de délibérer pour demander des subventions auprès du sous-préfet, du département, des associations, fédérations etc. Une fois les réponses obtenues, une proposition sera faite lors d'un conseil municipal.

Pour : 19 Contre : Abstention :

9. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables année 2024

Monsieur le Maire indique que chaque année, nous avons des créances qui ne sont pas encombrées, la trésorerie nous envoie la liste des créances.

Monsieur BEUTIS explique que chaque année la perception nous envoie une liste pour les non-valeurs après toutes les démarches qu'on peut entreprendre pour faire rentrer l'argent il s'avère que c'est sur la même famille que se produit ce problème.

Il présente les chiffres exhaustifs qui représentent une dette d'environ 1900€ sur 3 ans.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour cette admission aux valeurs de ces créances pour l'année 2024 d'un montant total de 1190,89€.

Pour : 19 Contre : Abstention :

10. Décision modificative numéro 3 année 2024 (délibération)

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de voter la décision modificative numéro 3 pour l'exercice 2024 du budget principal comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 023 Virement à la section d'investissement	+ 24 000,00 €
61524 Entretien et réparations sur bois et forêts	- 25 200,00 €
6541 Créances admises en non-valeur	+ 1 200,00 €

Total **25 200** euros en dépenses et recettes en fonctionnement

INVESTISSEMENT

Dépenses : 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 24 000,00 €
Recettes : 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 24 000,00 €

Total **24 000** euros en dépenses et recettes en investissement

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

11. Recrutement d'agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que dernièrement, le conseil municipal a voté pour le coordinateur du recensement qui sera Monsieur Le LOET et que ce recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il informe qu'aujourd'hui, il y a eu une formation ouverte aux secrétaires de mairie dont il à laquelle Monsieur LE LOET participé pour définir les modalités de recrutement, la formation et l'indemnisation des agents recrutés.

Sachant que ces agents recenseurs doivent être au nombre de 4 puisque nous avons à peu près 1200 habitations sur la commune et que chaque agent doit s'occuper d'environ 300 adresses. 4 de ces agents recrutés peuvent être des agents choisis en interne (ça s'est déjà fait par le passé) ou en externe. C'est Monsieur LE LOET qui gèrera ce recrutement en fonction des demandes et des propositions de chacun.

Il y aura d'abord une formation de deux demi-journées plus un temps de repérage pour former les agents recenseurs et une indemnisation qui sera sur la base du SMIC et à l'heure pour cette formation des deux demi-journées et du temps de repérage.

Il y aura également une indemnisation sur les frais kilométriques au réel sur le barème en vigueur de la fonction publique, selon les chevaux fiscaux, il y aura une indemnisation de 5 euros par notice, c'est-à-dire que chaque personne vivant dans une maison recevra une notice explicative pour faire le

recensement de son bien sachant que 70% des gens recensés répondent à cette notice par le biais d'Internet, seul les 30 % restants ont besoin de la venue de l'agent recenseur pour pouvoir établir leur recensement avec lui.

Il y aura dans un premier temps une distribution des 300 adresses par agent recenseur, ensuite sur les 4 agents, il restera quatre-vingt-dix adresses de façon statistique où il faudra se rendre pour faire le recensement en détail avec la personne qui vit sur place et donc la personne sera payée 5 euros par notice, comme il y en a 300 ça fait 1500 euros par agent recenseur.

Pour le moment, Monsieur LE LOET va se charger de voir si en interne il y a des candidatures, parce qu'on va les privilégier en interne et s'il n'y en a pas à ce moment-là ça sera en externe. S'il y a un recrutement en interne ce sera compté comme des heures supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour l'autoriser à recruter par contrat ces agents recenseurs.

Pour : 19 Contre : Abstention :

12. Proposition d'une éventuelle augmentation de la caution de la salle Pascal Obispo pour les mariages quid caution location précédente

Monsieur le Maire indique qu'il existe des mariages qui sont relativement importants et pour lesquels nous souhaitons augmenter de façon spécifique pour ces mariages le montant de la caution pour avoir des garanties supérieures à celles d'aujourd'hui et donc passer cette caution de 1000 à 2000 euros.

D'autre part, précédemment il y a eu une location qui a fait l'objet de litiges puisqu'il y a eu lors d'un mariage une table de cassée, deux feux d'artifice tirés sans autorisation plus un stationnement sauvage et une distribution de débris sur la chaussée. Monsieur le Maire propose de retenir la totalité de la caution de ce dernier mariage d'un montant de 1000€.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 19 Contre : Abstention :

13. Rapport sur l'artificialisation des sols

Monsieur DEPRET explique qu'il y a une loi qui est sortie qui concerne zéro artificialisation nette et à ce titre-là chaque commune est tenue de réaliser un rapport sur l'artificialisation des sols. Quand on entend artificialisation des sols, on ne parle pas que du bétonnage, on parle par exemple d'un terrain de 1000 mètres carrés sur lequel il y a une habitation puisque la biodiversité sur ces 1000 mètres carrés va disparaître. Pourquoi elle va disparaître ? Parce que les gens vont tondre leur pelouse, vont faire des aménagements sur toute cette surface.

Aujourd'hui suite aux divers échanges avec les organismes d'état, aucune méthode n'est pas infaillible. Chaque méthode utilisée est perfectible. Ce qui est intéressant c'est de mesurer l'évolution, il faut donc appliquer une méthode et ne pas y déroger.

Aujourd'hui la méthode que nous avons retenue est marquée dans la notice, il s'agit des permis de construire qui ont été accordés et on a donc considéré toutes les surfaces.

Ce rapport répond donc exclusivement aux demandes de l'État et devra donc être pérennisant.

Pour : 19 Contre : Abstention :

Informations complémentaires :

- Monsieur MARTIN informe le conseil qu'il a passé le 30 octobre dernier une formation avec l'AMG sur la gestion des marchés publics. Il y a les marchés simplifiés, les marchés

compliqués, les différentes procédures en fonction des tarifications... Il indique qu'il a eu le PDF et qu'il est en train de préparer un résumé et un compte-rendu avec les notes.

Monsieur PALMISANO après avoir étudié les contrats d'assurance de la commune explique que des augmentations tarifaires sont à venir pour l'année 2025 (entre 20% et 30 % d'augmentation). Il indique que pour cette année, il est préférable de rester là où on est, de laisser venir les majorations et de voir après pour négocier quelques points de réduction. Monsieur le Maire indique que nous avons reçu notre assureur qui couvre la mutuelle, il s'avère qu'aujourd'hui on est en pourparlers à propos des contrats des agents pour lesquels on est largement au-dessus au niveau sinistre de ce pourquoi on paye donc on va faire une réunion avec Monsieur GASTEUIL, Monsieur BEUTIS et les agents pour les informer que l'agence qui nous assure ne pourra plus nous assurer à ce niveau sauf si on procède à une augmentation tarifaire qui est de l'ordre de 5 %. Il faut savoir qu'à compter du premier janvier 2025, pour toute assurance dommage, le pourcentage qui est reversé par toutes les assurances et que vous payez au titre de vos contrats va passer à 20%. Toutes ces assurances-là en dommage vont connaître les augmentations tarifaires non négligeables.

Monsieur DEPRET fait un point sur le pont de Lapeyre, aujourd'hui les fondations profondes ont été réalisées, les 12 pieux de 12 mètres ont été réalisés et viennent prendre appui sur ces fondations qui vont recevoir le tablier qui vient d'être coulé. En ce qui concerne le délai, on a du retard dû au réseau Orange non détecté au niveau du pont qui passait dedans donc il a fallu le dévier, ce qui nous a donné un peu de retard dû également aux intempéries que nous avons subi au mois d'octobre. On peut estimer à peu près un mois, on était parti sur mi-novembre, on se retrouve sur à peu près mi-décembre.

Monsieur le Maire ajoute qu'on savait qu'il y aurait des intempéries et que la météo ne serait pas notre alliée, mais l'essentiel c'est que ça avance et que ce soit terminé pour Noël, donc c'est déjà une satisfaction

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de l'association Les Liens du Cœur, de l'hôpital Haut Lévêque du service cardiopathie congénitale, qui demande la mise à disposition de la salle Pascal Obispo le 27 avril 2025 afin d'organiser un événement sportif et familial au profit de l'association. La salle étant libre à cette date, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir la prêter à l'association à titre gracieux.

Madame CRAMOISAN annonce qu'elle démissionne de son rôle de conseillère municipale et indique que son courrier partira dès le lendemain à la préfecture. Elle donne également un courrier de Madame PODOLAK qui refuse de siéger à sa place. Elle a souhaité lire sa lettre de démission, Monsieur le Maire indique que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il souhaite d'abord en prendre connaissance.

Monsieur GASTEUIL demande à Monsieur BLANC de fournir les documents réglementaires qui permettent de confirmer les propos affirmés au sein d'une assemblée plénière concernant l'interdiction de consommer de l'alcool.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 51.

Le Maire,
Jean GALAND



La Secrétaire de séance,
Véronique SOUPRE